

## Communiqué de presse

Paris, le 10 mars 2025

## Pnacc 3 : un premier pas, mais des mesures encore incomplètes pour les littoraux

Parmi les mesures du Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc 3) annoncées aujourd'hui par Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, l'augmentation du Fonds Barnier de 40 % constitue une bien trop timide avancée face au mur d'investissement qui se dresse devant les territoires littoraux.

A périmètre constant, ce fonds ne suffira pas à répondre aux enjeux croissants d'adaptation. Aujourd'hui encore, il exclut la prise en compte du recul du trait de côte, alors même que ce phénomène favorise les submersions marines et les mouvements de terrain, eux-mêmes éligibles. **C'est une incohérence assez artificielle qu'il faut corriger dès maintenant.** 

De la même manière, le Fonds Barnier reste inopérant lorsqu'il s'agit de reconstruire des ouvrages d'art endommagés par des catastrophes naturelles. Cette limite empêche les collectivités de réagir efficacement après une tempête ou une inondation. Ce frein doit absolument être levé ; il faut d'urgence étendre l'éligibilité des dépenses d'ouvrages d'art liées aux risques naturels majeurs subis par les collectivités littorales et en faciliter l'utilisation dans le cas de leurs reconstructions après leur endommagement par les phénomènes naturels et météorologiques auxquels les littoraux sont spécialement exposés. Cette extension s'évère d'autant plus nécessaire et urgente pour aider nos compatriotes mahorais et réunionnais durement touchés récemment par des épisodes cycloniques.

Enfin, alors que la création d'un Fonds national d'adaptation aux changements climatiques a été annoncée à plusieurs reprises par les ministres et gouvernements qui se sont succédé ces derniers mois, il demeure, pour l'heure, tragiquement absent.

Les collectivités littorales ne peuvent plus attendre. C'est maintenant qu'elles ont besoin d'être appuyées et qu'elles doivent pouvoir compter sur une visibilité à long terme des moyens financiers que l'Etat compte mettre sur la table pour relever le défi commun qui nous fait face et pour lequel une solidarité nationale est indispensable.

L'A.N.E.L. et le Comité National du Trait de Côte ont fait des propositions consensuelles en juin 2024. Il serait incompréhensible et inacceptable qu'elles ne soient pas reprises dans le PLF 2026.

Contact presse: anel-secretariat@anel.asso.fr - 01.44.11.11.70



66

Si l'augmentation du Fonds Barnier représente une première avancée, elle reste insuffisante tant que son périmètre demeure trop restreint. L'érosion côtière et les infrastructures endommagées par les tempêtes doivent être intégrées pour répondre aux réalités du terrain.

Plus largement, la création du Fonds national d'adaptation maintes fois promise mais jamais accomplie, est désormais une nécessité absolue, urgente et vitale pour permettre aux collectivités littorales de faire face aux défis climatiques. Nous appelons l'État à aller au bout de ses engagements et à apporter enfin des solutions concrètes aux territoires exposés.

Le mur des investissements auquel nous allons devoir faire face pourrait rapidement se muer en mur de la colère.

A mesure que le niveau des océans monte sans réponse de l'Etat, c'est la patience des élus des littoraux qui est en train d'atteindre sa cote d'alerte.



Yannick MOREAU, Président de l'A.N.E.L.



Contact presse: anel-secretariat@anel.asso.fr - 01.44.11.11.70